On nous a menti! Place à la mobilisation !

Contre cette mesure de destruction inhumaine et inefficace, la mobilisation citoyenne est à l'ordre du jour ! Signez la pétition et rendez-vous mardi à 10 h au camp de Calais.

Alors que les derniers événements, dont une rencontre avec l'inspection académique et la préfecture jeudi 18 février, laissaient présager la mise en route d'un dialogue favorable entre la société civile mobilisée sur le camp de Calais et les pouvoirs publics, la Préfecture a donné l'ordre du démantèlement du camp pour mardi prochain.

Où vont aller les 3450* habitants de cette zone ? Que vont devenir les 438* mineurs isolés sans protection recensés cette semaine par les associations ? Qu'adviendra-t-il de ces liens de solidarité tissés entre les migrants, les bénévoles et les associations qui redonnaient de la dignité, de l'espoir, la possibilité du partage et de l'éducation ?

Tant que des alternatives respectueuses des droits fondamentaux n'auront pas été mises en œuvre, il faut préserver la partie sud du camp.

L'école Laïque du Chemin des Dunes est elle aussi menacée. Ce lieu permet de répondre à l'urgence pour pallier l'absence des pouvoirs publics. C'est un lieu d'éducation, c'est aussi un lieu de vie, où enfants et adultes retrouvent de la dignité, du courage, de l'espoir. La trentaine de bénévoles qui y interviennent 7 jours sur 7 et les organisations dont Solidarité Laïque qui sont venues en soutien de leur initiative et de celle de Zimako Jones ne peuvent accepter l'idée que ce qui a été bâti là, faute de solutions adaptées aux besoins de ces personnes migrantes, soit dispersé d'un coup de pelleteuse mardi prochain.

On ne peut laisser faire cela. Après le démantèlement de Sangatte, puis l'expulsion des réfugiés de Calais, c'est maintenant au camp – qui fut une solution proposée par l'Etat rappelons-le – que l'on s'attaque. Ces personnes en migration sont arrivées à Calais parce qu'elles ont été chassées par la guerre et la violence. Qui peut imaginer que l'expulsion réglera le problème ?

L'alternative proposée par la Préfecture, des containers (qui ne sont pas normes du HCR : 14 réfugiés pour 12 mètres carré), est tout aussi provisoire et ne dispose en outre pas des capacités d'accueil suffisantes.

Le tribunal administratif de Lille a été saisi par des habitants du bidonville et des associations d'un recours contre l'expulsion. L'audience aura lieu mardi.

Signez la pétition

*La préfecture a publié des chiffres inexacts. Lors du recensement qu'elle a effectué, toutes les tentes vides ont été considérées comme abandonnées, alors même que l'on sait que durant la journée les migrants vaquent, circulent, se mobilisent aussi pour des causes d'intérêt général. Les chiffres cités ici sont issus du recensement scrupuleux qui a été fait par les associations anglaises et françaises.